



QUIZZ DROITS DES FEMMES

AVEC SOLUTIONS

1

Quelle journée célèbre aujourd'hui les droits des femmes dans le monde ?

- 6 mars 8 mars 14 juillet

Le 8 mars

Cette date a été choisie en 1910 à Copenhague, par une confédération internationale de femmes socialistes de tous les pays. Elle devait servir à la propagande du vote des femmes. Le 8 mars 1911, pour la première fois, la Journée internationale de la femme est célébrée en Allemagne, en Autriche, au Danemark, en Suisse et aux Etats-Unis.

2

Quand la France a-t-elle instauré le caractère officiel de la célébration de la journée de la femme ?

- En 1945 En 1956 En 1982

En 1982

Si les Nations Unies ont commencé à observer la Journée internationale de la femme le 8 mars 1975, ce n'est qu'en 1982 que le gouvernement socialiste français instaure le caractère officiel de la célébration de la journée de la femme le 8 mars.

3

En quelle année les Françaises ont-elle voté pour la première fois ?

- En 1789 En 1848 En 1945

En 1945

Le 29 avril 1945, tandis que la guerre contre l'Allemagne tirait sur sa fin, les élections municipales donnaient l'occasion aux Françaises de voter pour la première fois de leur Histoire. Les Françaises ont été parmi les dernières femmes du monde occidental à acquérir le droit de voter et celui de se faire élire.

4

Comment s'appelait le mouvement féminin né au XIXe siècle, en Grande-Bretagne et aux Etats-Unis, luttant pour le droit de vote des femmes ?

- Les suffragettes
 Les chiennes de garde
 Les voteuses

Les suffragettes

Le mouvement des "suffragettes" a été fondé en 1903 par Emeline Pankhurst et sa fille Christabel. A travers ce mouvement violent et politique, elles ont posé, parfois de manière tragique, la question des Droits civiques des femmes dans la société occidentale.

5

Quel a été le premier pays à accorder le droit de vote aux femmes ?

- La Finlande
 La Nouvelle-Zélande
 Le Danemark

La Nouvelle-Zélande

Les femmes n'ont obtenu le droit de vote qu'à partir de la fin du XIXe siècle. Le premier pays à avoir accordé le droit de vote aux femmes fut la Nouvelle-Zélande en 1893. Dans les autres pays, ce droit a été donné plus tard et parfois après des luttes enflammées menées par les mouvements de femmes. Encore aujourd'hui, certains pays refusent d'accorder le droit de vote aux femmes.

6

Dans quel pays a-t-on instauré, en 1916, le suffrage des morts pour les veuves et mères de soldats tués au combat ?

- En Allemagne
- En Grande-Bretagne
- En France

En France

C'est en France que Barrès propose le suffrage des morts, un droit de vote accordé exclusivement aux veuves et mères de soldats tués au combat. Elles furent les premières françaises à voter. C'est peut-être à cause de la couleur associée au "demi deuil", vêtements violet foncé, après une année de noir, que les féministes adoptèrent la couleur violette qui les caractérise.

7

A quelle date les femmes ont-elles exercé pour la première fois une fonction politique dans l'histoire de la République française ?

- 1936
- 1958
- 1968

En 1936

En 1936, sous le gouvernement du Front populaire, les femmes sont appelées, pour la première fois dans l'histoire de la République française, à exercer une fonction politique, avec la nomination aux postes de ministres de Mesdames Brunschwig, Joliot-Curie et Lacore. C'est également en 1936 que les emplois de la fonction publique sont ouverts aux femmes par un arrêt du Conseil d'État. Depuis, la place des femmes dans la politique s'est précisée avec le vote, le 3 mai 2000, de la loi sur la parité, qui tend à favoriser l'égal accès des femmes et des hommes aux mandats électoraux et fonctions électives. Une proposition de loi relative à l'égalité professionnelle entre les hommes et les femmes est en cours de lecture au Parlement.

8

En quelle année est née la première pilule contraceptive pour les femmes ?

- En 1945
- En 1960
- En 1972

En 1960

C'est en 1960 et aux Etats-Unis, que la Food and Drug Administration autorise la vente de la pilule contraceptive mise au point par l'Américain Gregory Pincus. L'avènement de la pilule contraceptive permet à la femme de choisir le moment propice où elle se sent prête physiquement et psychologiquement à avoir des enfants.

9

Quelle est la première femme à avoir été élue à l'Académie française - Institut de France ?

- Colette
- Suzanne Lilar
- Marguerite Yourcenar

Marguerite Yourcenar

En 1980, Marguerite Yourcenar (1903-1987) est la première femme élue à l'Académie française. Colette (1873-1954) a été la première femme membre (1945) et présidente (1949) de l'académie Goncourt. Écrivain belge d'expression française, Suzanne Lilar a considérablement contribué à l'analyse de l'érotisme et de la sexualité.

10

Quelle loi a dépénalisé l'interruption volontaire de grossesse (IVG) en France en 1975 ?

- La loi Beauvoir
- La loi Sagan
- La loi Veil

La loi Veil

Le "manifeste des 343", pétition parue dans le magazine français Le Nouvel Observateur le 5 avril 1971 et signée par 343 femmes affirmant avoir subi un avortement, a contribué à l'adoption, en janvier 1975 de la loi Veil, du nom de Simone Veil, qui dépénalisait l'interruption volontaire de grossesse lors des douze premières semaines de grossesse.

11

Qu'ont écrit les Françaises Théroigne de Méricourt et Olympe de Gouges en 1791 ?

- Le Manifeste du féminisme
- La Déclaration des droits de la femme et de la citoyenne
- Etre une femme

La Déclaration des droits de la femme et de la citoyenne

Toutes deux proches des Girondins, elles connurent une fin tragique, Théroigne de Méricourt devenant folle après avoir été fouettée nue par des partisans de leurs adversaires et Olympe de Gouge étant décapitée. Si les femmes ont été privées du droit de vote, cela ne les a pas préservées de partager en raison de leurs positions politiques ou sociales le sort des hommes, et beaucoup connurent la prison ou l'échafaud.

12

“On ne naît pas femme, on le devient” : qui est l’auteur de ces mots ?

- Rosa Luxemburg
- George Sand
- Simone de Beauvoir

Simone de Beauvoir

Simone de Beauvoir, célèbre Française et amie de Jean-Paul Sartre, a soulevé la question de la condition féminine avec la publication en 1948 du “Deuxième Sexe”, où elle dénonce l’infériorité ressentie par les femmes et les invite à se libérer du joug du conditionnement historique.

13

Avec quel nombre de voix la loi Veil sur l’interruption volontaire de grossesse (IVG) a-t-elle été adoptée ?

- 244 voix pour et 229 voix contre
- 324 voix pour et 149 voix contre
- 284 voix pour et 189 voix contre

284 voix pour et 189 voix contre

La loi sur l’interruption volontaire de grossesse est votée par 284 voix pour et 189 voix contre le 17 janvier 1975, pour cinq ans à titre expérimental, et adoptée définitivement le 31 décembre 1979. La loi que Simone Veil défend à partir de 1974 devant l’Assemblée nationale s’inscrit dans le sillage de la libéralisation de la contraception (loi Neuwirth de 1967). Un contexte favorable permet son adoption : évolution des mentalités, pression de l’opinion publique, coups médiatiques, tel le Manifeste des 343 (1971) signé par des femmes, célèbres ou non, qui déclarent « Je me suis fait avorter ».

14

L’action en faveur de l’égalité entre les femmes et les hommes, doit être menée par :

- tous les membres de la société
- les générations futures
- les femmes uniquement

Ce sont **tous les membres de la société** qui doivent se mobiliser pour faire progresser l’égalité entre les femmes et les hommes. L’approche intégrée de l’égalité promue par le Ministère délégué à la cohésion sociale et à la Parité vise ainsi à ce que soient pris en compte les besoins respectifs des femmes et des hommes dans la conception et la mise en oeuvre des politiques publiques. Cette approche se combine à l’approche spécifique, qui, elle, se traduit par la mise en place de mesures en faveur des femmes visant à pallier les inégalités dont elles sont victimes.

15

En moyenne, les filles réussissent mieux à l’école que les garçons :

- vrai
- faux

Vrai

En moyenne, les filles réussissent mieux à l’école que les garçons, que ce soit en termes de durée moyenne des études, de niveau moyen de diplômes ou de taux de réussite aux examens (voir notamment la réponse à la question n°4).

16

A l’issue de la classe de 2nde (source : chiffres clés 2005 «L’égalité entre les femmes et les hommes»), 40,1 % des garçons s’orientent vers une 1ère scientifique. Combien de filles font ce choix ?

- 18,6 %
- 27,9 %
- 41,8 %

A l’issue de la classe de seconde, **27,9% des filles** choisissent la série scientifique, contre 40,1% des garçons. Elles sont, par ailleurs, 17,7% à s’orienter vers une première littéraire, contre seulement 3,8% des garçons. Les représentations traditionnelles et stéréotypées des rôles sociaux des femmes et des hommes continuent ainsi d’influer sur les choix d’orientation

17

A la session 2005, le taux de réussite des garçons au baccalauréat (général, technologique et professionnel, toutes sections confondues) atteint 77,7 %. Pour les filles, ce taux s’élève à :

- 68,9 %
- 78,1 %
- 81,9 %

A la session 2005, le taux de réussite des filles au baccalauréat (général, technologique et professionnel, toutes sections confondues) atteint **81,9%** contre 77,7% pour les garçons. L’écart est particulièrement important au baccalauréat général en série scientifique : 4,9 points en faveur des filles. Un chiffre qui démontre que l’idée selon laquelle les filles n’ont pas la « bosse des maths » ou « l’esprit scientifique » est fautive !

18

En 2005-2006, la proportion de femmes dans les effectifs universitaires, toutes disciplines confondues, est de :

- 48,3% 53,7% 56,6%

En 2005-2006, la proportion de femmes dans les effectifs universitaires, toutes disciplines confondues, est de **56,6%**. Leur part varie cependant fortement selon les disciplines : elles sont ainsi largement majoritaires en langues (75,3% des effectifs) et peu présentes en sciences fondamentales et applications (27,3%).

19

En 2005-2006, les garçons représentent 58,1% des effectifs des classes préparatoires aux grandes écoles (CPGE) toutes sections confondues. Combien sont-ils dans les sections littéraires ?

- 24,1 % 35,7 % 46,3 %

En 2005-2006, les garçons représentent **24,1%** des effectifs des classes littéraires préparant aux grandes écoles (classes dépendant du Ministère de l'Education nationale uniquement). A l'inverse, ils sont encore largement majoritaires dans les classes scientifiques : la part des filles n'y est que de 29,1%. Seules les classes économiques et commerciales sont proches de la parité avec 55,1% de filles.

20

1 salarié sur 5 des industries métallurgiques est une femme :

- vrai faux

Vrai

21% des salariés des industries métallurgiques sont des femmes. Cette proportion demeure encore faible par rapport aux autres secteurs de l'industrie, avec par exemple 36% de femmes dans le secteur de la fabrication d'équipement de radio, télévision et communication. Des actions sont menées depuis plusieurs années par l'UIMM (Union des industries et métiers de la métallurgie) pour donner envie aux jeunes filles et aux femmes de venir travailler dans l'industrie.

21

En 2005, les femmes dans l'armée de l'air représentent environ :

- 5% des effectifs
 10% des effectifs
 20% des effectifs

En 2005, les femmes dans l'armée de l'air représentent **environ 20% des effectifs** (19% précisément). L'armée de l'air représente ainsi l'armée la plus féminisée. La tendance ne devrait que se confirmer dans les prochaines années : la part des femmes à l'école des sous-officiers de l'armée de l'air se rapproche en effet des 40 %.

22

Une loi en matière d'égalité hommes/femmes a été adoptée le 23 mars 2006 par le Parlement. Le thème en est :

- le droit pour les femmes de travailler sans l'autorisation de leur mari
 le droit pour les femmes de travailler dans les métiers du bâtiment
 l'égalité salariale

La loi relative à l'égalité salariale a été adoptée le 23 mars 2006. L'objectif principal de cette loi est de supprimer les écarts de rémunération entre les femmes et les hommes dans un délai de cinq ans, en recourant à la négociation dans les branches professionnelles et les entreprises.

23

Les écarts de rémunération entre les femmes et les hommes s'élèvent à 19%

- vrai faux

Vrai

Les écarts de rémunération entre les femmes et les hommes s'élèvent encore à 19%. Ceci s'explique en partie par le travail à temps partiel qui concerne majoritairement les femmes. Par ailleurs, les hommes et les femmes n'occupent pas les mêmes emplois. Les femmes sont concentrées dans les postes les moins qualifiés du tertiaire. Toutefois, entre 7 et 11 % d'écart restent inexplicables et semblent relever de la discrimination faite aux femmes.